

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 9 février 2009 portant inscription à un tableau d'avancement

NOR : *INTC0930020A*

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995, modifiée, d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995, modifié, fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005, portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale ;

Vu l'arrêté DAPN/RH/CR/N° 32 du 21 janvier 2009 fixant le taux de promotion dans le corps de conception et de direction de la police nationale pour l'année 2009 ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de conception et de direction de la police nationale, émis lors de sa réunion du 22 janvier 2009 ;

Sur la proposition du directeur général de la police nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

Les commissaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de commissaire divisionnaire de police, au titre de l'année 2009 :

- 1 M. PICARD (Bruno).
- 2 Mme FOUILLOUX (Elisabeth).
- 3 Mme LUCHE (Martine), épouse LACOUR.
- 4 M. PELLEGRIN (Gérard).
- 5 M. BERNE (Martial).
- 6 M. WUHRLIN (Denis).
- 7 M. DAOOD (Arif).
- 8 M. LECLAIRE (Emmanuel).
- 9 Mme MORIN-PAYE (Patricia).
- 10 Mme DELEPINE (Michèle).
- 11 M. CORDEROT (Eric).
- 12 M. TRABOUYER (Jean-Michel).
- 13 Mme GIRARD (Paule-Hélène).
- 14 M. LE PEUVEDIC (Thierry).
- 15 M. DANGOUMAU (Tristan).
- 16 M. MARCHADO (Louis).
- 17 M. PEDUZZI (Jean-Luc).
- 18 M. BLOUIN (Yannick).
- 19 Mme VIGOUROUS (Anne), épouse SOUVIRA.
- 20 M. DUBUJET (Jacques).
- 21 M. BERNARD (François).
- 22 M. ALLAIS (Jean-Marc).
- 23 M. GRANGE (Bruno).
- 24 M. BAVOIS (Arnaud).
- 25 M. PALERMO (Thierry).

- 26 Mme ROURE (Fabienne), épouse GUERRIERI.
27 M. LAFILLE (Yves).
28 M. MANICACCI (Pascal).
29 M. CORBIN (Gilles).
30 M. PANAZIO (Pierre Marc).
31 M. LE BEGUEC (Vincent).
32 Mme FERRARI (Rachel).
33 Mme LEFAURE (Véronique), épouse MENANTEAU.
34 Mme PEREZ (Catherine), épouse MARDELET.
35 M. KERBRAT (Christian).
36 Mme ARAGNOUET (Lydie), épouse BRUGNANO.
37 M. GALLONI (Serge).
38 M. ROUSSEL (Patrick).
39 Mme MALDONADO (Valérie), épouse RAGUET.
40 Mme GREGOIRE (Emmanuelle), épouse LEHERICY.
41 M. BUONUMANO (Gérard).
42 Mme JEANVOINE (Gisèle), épouse LLITJOS.
43 Mme VUILLEMOT (Natacha), épouse MERRIEN.
44 M. ROSSELIN (Didier).
45 M. GREARD (Yann).
46 M. PROUST (Rudolphe).
47 M. LLEDO (Sylvain).
48 M. GALY (Thierry).
49 M. TURLIER (Joël).
50 M. GUYOMAR (Jean-Luc).
51 Mme GONACHON (Patricia).
52 Mme BRUN (Béatrice).
53 M. MORIN (Emmanuel).
54 M. FOUGERAY (Geoffroy).
55 M. ESSON (Cédric).
56 M. MEYER (Christian).
57 M. ENGLARO (Francis).
58 M. DUMINY (Henri).
59 M. CARDI (Jean-Marie).
60 M. LACOUR (Stéphane).
61 M. ARLERI (Lucien).
62 Mme LAJUS (Marie).
63 Mme GOETZ (Valérie).
64 Mme LEVEQUE (Amélie).
65 M. REYMOND (Jean-Cyrille).
66 M. QUILICHINI (Serge).
67 M. AZIMONT (Philippe).
68 M. JANAS (Yannick).
69 M. BESSON (Jean-Pierre).
70 M. MADEC (Jean-Philippe).
71 M. PAPALIA (Joseph).
72 M. MERLET (Eric).

- 73 Mme PINCHON (Christelle).
- 74 M. GALIBERT (Jean-François).
- 75 M. BORDEAU (Emmanuel).
- 76 M. COLLIEX (Pierre Edouard).
- 77 M. ALIXANT (Loïc).
- 78 M. DE WILDE (Thierry).
- 79 M. COLOMBI (Jean-Jacques).
- 80 M. DUCOURTIEUX (Pascal).
- 81 M. RICHARDOT (Olivier).

Liste complémentaire

- 82 Mme PARENT DE RAGUENEL (Edith).
- 83 M. PERIGNON (Eric).
- 84 M. MORGES (Olivier).
- 85 Mme LECOCQ (Marianne), épouse PORQUET.
- 86 M. COURBON (Damien).
- 87 M. CANESSON (Thierry).
- 88 M. SATIAT (Thierry).
- 89 M. PARIS (Michel).
- 90 M. TIRELOQUE (Philippe).
- 91 M. REYTIER (Daniel).
- 92 Mme BRIAU (Claire).
- 93 Mme ETIENNE (Marie-Josée), épouse PRIOUX.
- 94 M. MOLMY (Christophe).
- 95 M. ANNHEREAU (Vincent).
- 96 M. DUFOUR (Philippe).
- 97 Mme CHEZIERE (Sybille).
- 98 M. MASSON (François-Xavier).
- 99 M. MORTET (Olivier).
- 100 M. LEMAN (Benoît).
- 101 M. DAGOT (Christophe).
- 102 Mme HATT (Sophie), épouse GUISEPPI.
- 103 M. TORRANO (Jean-Pierre).
- 104 M. COURSON (Franck).

Article 2

Le directeur général de la police nationale et le directeur de l'administration de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait à Paris, le 9 février 2009.

*La ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*
MICHÈLE ALLIOT-MARIE